

Vérification des données carrières des agents affiliés à la CNRACL pour l'envoi des documents du droit à l'information



Dans le cadre du droit à l'information, la qualité des documents envoyés aux agents, à savoir les Relevés de situations individuelles (RIS) et les Estimations indicatives globales (EIG), dépend de la complétude des données carrières.

Ainsi, il appartient aux employeurs de vérifier et de compléter, si nécessaire, les données carrières de leurs agents.

Le service Simulation de calcul CNRACL et l'envoi des EIG :

Le portefeuille du service « Simulation de calcul » de votre espace personnalisé employeur du site Internet de la CNRACL vient d'être alimenté de la liste des agents nés en **1951**, **1956** et **1961**. Vous devez vérifier et compléter les données familiales et de carrière des dossiers de simulation de calcul de ces agents. Ils recevront ainsi en 2016 une EIG actualisée.

Le service Gestion des comptes individuels retraite et l'envoi des RIS :

Les agents nés en **1966**, **1971**, **1976** et **1981** seront destinataires d'un RIS en 2016. Vous devez utiliser le service « Gestion des comptes individuels retraite » de votre espace personnalisé pour compléter, si nécessaire, leurs données carrières.